



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS

Réagissez vite pour pouvoir acheter vos produits phytosanitaires en 2024

Depuis le 1er janvier 2021, le conseil stratégique est obligatoire pour toutes les exploitations sauf celles certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3 ou en Agriculture Biologique sur 100% de la surface.

Deux conseils stratégiques sont à réaliser d'ici le 1er janvier 2026.

Le premier est à réaliser avant le 1er janvier 2024.

Ces conseils sont des justificatifs indispensables pour renouveler votre Certiphyto !

Faites-en une opportunité pour repenser votre système de protection de vos cultures en améliorant les performances de votre exploitation.

La Chambre d'agriculture du Gard vous accompagne dans cette démarche, et vous propose de :



Réaliser un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, vos atouts et contraintes d'exploitation



Etablir un plan d'action personnalisé avec des leviers clés adaptés à votre exploitation



Sécuriser vos démarches avec l'appui d'un conseiller indépendant

Nos formules 2023

	Formule A	Formule B	Formule C
Questionnaire de diagnostic rempli avec le conseiller			✓
Calcul de vos IFT par le conseiller		✓	✓
Établissement du plan d'action personnalisé en séance de groupe	✓	✓	✓
Tarifs CSP	300 € HT	450 € HT	700 € HT

Tarifs sans les frais de déplacement.

Avant toute demande, le registre phytosanitaire doit impérativement être à jour pour réaliser ce conseil stratégique et transmis au conseiller en amont du rendez-vous.

Formule A

Un questionnaire sur vos pratiques est à remplir au préalable pour permettre la réalisation du diagnostic (1). Vous pouvez calculer vos IFT en autonomie, si vous disposez d'un outil adapté - ex : MesParcelles (1).

Formule B

Un questionnaire sur vos pratiques est à remplir au préalable pour permettre la réalisation du diagnostic.

Formule C

Une formule sans soucis, votre conseiller réalise avec vous toutes les étapes.

(1) En cas de non-respect de l'une de ces exigences, les conditions tarifaires pourront être revues.

CONTACT

Chambre d'agriculture du Gard

04 66 04 50 60

csp@gard.chambagri.fr

www.gard.chambre-agriculture.fr